

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Septembre

L'an deux mil vingt-trois,

Le 19 Septembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence M. DELAIRE François, le Maire

PRÉSENTS : AIRVAULT Jean-Luc, DELAIRE François, GIRARD Philippe, RAFFIER Marc, BROUSSARD Élisabeth, MERCIER Sébastien, TALON Corinne, SALMON Jean-Guy, GUIGNARD Laurent.

REPRÉSENTÉS : LEGRAND Céline, DOUTEAU Philippe

EXCUSÉS : LAFFOND Stéphanie, SICOT Yaël, RAYNAUD Audrey.

SECRÉTAIRE : MERCIER Sébastien

Objet : Validation du PV du 13 Juin 2023

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 13 juin 2023

Objet : Amortissement des biens

M. le Maire informe que la commune ne pratique pas l'amortissement mais suite à l'acquisition de l'épaveuse BOMFORD type BQ 500, du tracteur MASSEY FERGUSON et du photocopieur TASKALFA 2554ci, il propose d'amortir ces biens.

L'amortissement proposé est le suivant sachant qu'avec la M57 l'amortissement se pratique l'année de l'acquisition du bien et au prorata temporis.

*Epaveuse BOMFORD type BQ 500 : 35 340€ TTC sur 10 ans soit 3 534€ par an soit 1 767€ sur 6 mois : date de mise en service : 1^{er} juillet 2023

*Tracteur MASSEY FERGUSON : 81 600€ TTC sur 10 ans soit 8 160€ par an soit 4 080€ sur 6 mois : date de mise en service : 1^{er} juillet 2023

*Photocopieur TASKALFA 2554ci : 6 720€ TTC sur 5 ans soit 1 344€ par an soit 784€ sur 7 mois date de mise en service : 1^{er} juin 2023

Le conseil est favorable pour amortir les biens mentionnés ci-dessus.

Objet : Décisions modificatives

M. le Maire informe que pour pouvoir passer les écritures pour les amortissements il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

VIREMENT DE CREDITS : COMPTES DEPENSES					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	042	6811	Dotation aux amortissements	+6 631€
Dépenses	Fonct	011	615231	voiries	- 6 631€

OUVERTURE DE CREDITS

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Recettes	Inv	040	28157	Amortissements	+5 847€
Recettes	Inv	040	28188	Amortissements	+784€
Dépenses	Inv	21	2188	Autres	+6 631€

Le conseil est favorable pour effectuer les virements de crédits présentés

Objet : Révision tarifs Salle Associative pour récurrence

M. le Maire informe que pour les activités récurrentes il y aurait lieu de revoir les tarifs de location de la salle associative fixés lors du conseil du 29 mars 2023

<u>SALLE ASSOCIATIVE</u> (100 PERSONNES)	COMMUNE	HORS COMMUNE
	ORGANISMES ASSOCIATIONS	ORGANISMES ASSOCIATIONS
JOURNEE (*)	30€	100€
CAUTION	250€	250€
SANS CUISINE CHAUFFAGE (sur demande)	20€	20€

Pour les activités récurrentes des associations qui n'offrent pas d'animation le tarif sera à hauteur de 30€.

Le conseil est favorable pour appliquer ces tarifs

Objet : Devis signalisation

M. le Maire expose que plusieurs panneaux directionnels ne sont pas en bon état. Un recensement a été effectué : 25 panneaux ont été identifiés.

Après étude, le conseil retient le devis de RIC Collectivités de Sauzé-Vaussais s'élevant à 1 928.81€ TTC pour remplacer ces panneaux.

Objet : Dossiers aide sociale

La commission relations a étudié 2 dossiers d'aide sociale et propose au conseil de ne pas participer aux frais d'obsèques. Il est précisé que l'aide ponctuelle sur les fluides (électricité, fioul...) restera possible sur étude de dossier par la commission.

Le conseil valide cette proposition.

Objet : Convention partenariat bibliothèque

La convention de partenariat qui lie la commune avec la bibliothèque départementale arrive à son terme. Le département propose de la renouveler et souhaite l'évolution de la bibliothèque actuelle au cours de la période 2023-2028 pour la pérenniser : les bibliothèques E (le cas de Melleran) doivent évoluer vers une bibliothèque de proximité C ou D pour respecter les critères suivants : l'accès, la surface, les horaires, le personnel, la contribution à l'animation.

Le conseil est favorable pour renouveler la convention de partenariat et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et pour signer la convention correspondante.

Objet : Changement périmètre du syndicat mixte des vallées du Clain sud pour intégrer la communauté de communes des vallées du Clain pour la commune de la Villedieu du Clain

M. Le Maire expose que le syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud a travaillé sur la modification des statuts en lien avec l'exercice des compétences GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*) et Hors GEMAPI ce qui modifie les limites administratives du syndicat.

Les modifications concernent :

- Modification du siège social du syndicat
- Modification de périmètre pour la Communauté de communes des Vallées du Clain
- La mise à jour des communes pour la compétence Hors GEMAPI (Château-Larcher et Marnay)

Après délibération le conseil municipal est favorable pour le changement de périmètre.

Objet : Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service 2022 pour la production et la distribution d'eau potable

Après présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service 2022 pour la **production** et la **distribution** d'eau potable, le conseil n'émet pas d'objection et prend acte.

Objet : Salle des fêtes : rapport énergétique

M. le Maire propose d'étudier le diagnostic énergétique de la salle des fêtes en 2024 afin de faire un chiffrage des travaux et voir les aides possibles (SIEDS+FONDS VERT) au niveau énergétique et acoustique.

Objet : Eclairage bâtiments publics

M. le Maire informe que la commune peut bénéficier pour l'année 2023 d'une subvention de 70% du SIEDS pour remplacement de la source lumineuse des bâtiments publics à hauteur de 5 000€ maximum ce qui comprend l'atelier, la mairie et le complexe du chat qui pêche (cave, grenier, salles asso et intergénération, chaufferie, local de stockage).

Les devis estimatifs s'élèvent à :

- Chat qui pêche : 3 183.30€ HT
- Mairie : 1 191€ HT
- Atelier : 360.50€ HT

Soit un total de 4 734.80€ HT de travaux (5 681.76€ TTC) donc 3 314.36€ de subvention
Il resterait 2 367.40€ à charge moins le FCTVA 932.03€ soit 1 435.37€.

En 2024, pour la salle des fêtes le devis s'élève à 3 448.32€ TTC soit 2 873.60€ HT donc 2 011.52€ de subvention et 1 436.80€ qui resterait à charge moins le FCTVA de 565.66€ soit 871.14€.
Le conseil est favorable et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet : Subvention 2023

Sujet reporté car aucune demande reçue à ce jour

Objet : Point commune nouvelle

M. le Maire expose que la phase 1 est terminée et que l'étude a été rendue. Cette étude présente l'état des lieux de chaque commune participante. D'autre part la phase 2, présenterait une étude plus approfondie pour voir ce que la commune nouvelle pourrait apporter à la commune de Melleran.

Le conseil est favorable pour participer à la phase 2. Après la commune prendra une position.

(Des rencontres avec la commune d'Alloinay et la commune de Chef ont eu lieu pour voir comment ça se passe dans leurs communes fusionnées)

Questions diverses

Info : dans le cadre de la M57 avec la fongibilité des crédits une décision modificative a été faite et rattachée au conseil municipal du 13 juin 2023 pour pouvoir payer les échéances d'emprunts en août.

Devis :

-Pour les peintures de la Mairie, le devis de l'entreprise BOUGEOIS s'élève à 5 000€ : le conseil ne valide pas le devis et préfère va voir pour réaliser les travaux en interne avec les agents communaux.

-Pour le Logement GIRARD pour le diagnostic DPE le devis de l'entreprise e-maidiag s'élève à 390€ TTC : le conseil valide le devis.

Concernant la loi d'accélération pour les communes pour les ENR éolien, photovoltaïque.....bio gaz, il est prévu une concertation avec les administrés, avec l'EPCI.. : la commune a déjà l'Eolien et du photovoltaïque.

Le Maire propose d'attendre des précisions avant de prendre une décision, le conseil est favorable.

La Scierie MEPONTE s'engage à fournir un arbre par enfant de la dernière classe sous réserve que la plantation des arbres se fasse sur le territoire de la commune dans le but de voir le cycle de l'arbre (de la plantation à la coupe).

M. Le Maire, M. DELAIRE François

M. Le secrétaire de séance, M. MERCIER Sébastien